

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 décembre 2019 à 9h30
« Consommation, épargne et recours au crédit des retraités »

Document n° 8

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**La solidarité financière entre ménages :
36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages**

*Élodie Kranklader, Alexandra Ferret, Amandine Schreiber
INSEE Première n° 1707, juillet 2018.*



La solidarité financière entre ménages 36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages

Selon l'enquête Budget de famille réalisée en 2011, la moitié des ménages ont, au cours des deux mois précédant l'enquête, apporté une aide financière à un autre ménage, soit en lui transférant de l'argent, soit en prenant certaines de ses dépenses en charge. Ces aides entre ménages sont dispensées principalement au sein des familles, et plus particulièrement des ascendants vers les descendants. C'est lorsque la personne de référence du ménage a atteint 50 ans, au moment où les enfants quittent le foyer, que le montant des aides versées est le plus important. Ces aides financières permettent d'améliorer les ressources des plus jeunes, mais n'effacent pas pour autant les disparités de niveau de vie selon l'âge. Les ménages les plus modestes, et tout particulièrement les ménages d'étudiants ou de jeunes entrant sur le marché du travail, sont les plus aidés, ainsi que les familles monoparentales.

Élodie Kranklader, Alexandra Ferret, Amandine Schreiber, division Conditions de vie des ménages, Insee

Selon l'enquête Budget de famille (*sources*), en 2011, la moitié des ménages ont, au cours des deux mois précédant l'enquête, apporté une aide financière (*définitions*) à un autre ménage. L'aide moyenne apportée représente environ 4 % de la masse totale du revenu des ménages.

ont dispensé ce type d'aide pour un montant moyen de 270 euros par donateur. Ces aides sont très diverses et consacrées en premier lieu à l'alimentation (22 % des aides indirectes), puis pour une part équivalente (14 %), à l'achat de vêtements ou de chaussures et au logement.

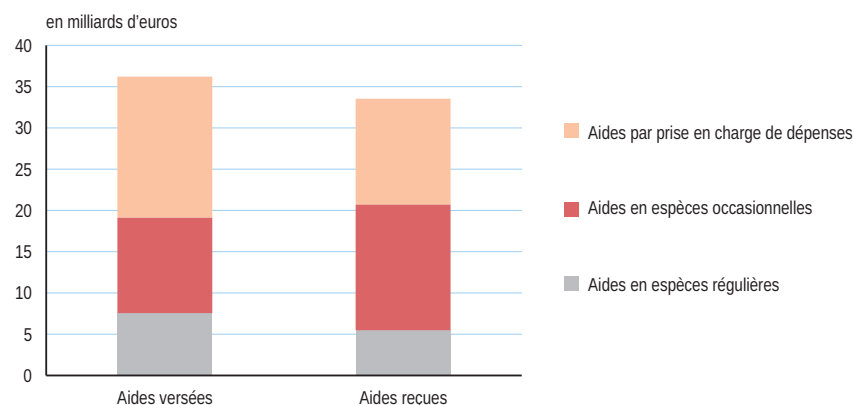
Ces aides financières versées par les ménages représentent en 2011 un montant annuel total de 36,2 milliards d'euros. Les transferts monétaires s'élèvent à 19,1 milliards d'euros (*figure 1*), dont 60 % sont versés de manière occasionnelle.

Les aides financières entre ménages représentent 36 milliards d'euros en 2011

L'aide financière entre ménages est soit directe, sous la forme d'un transfert monétaire, soit indirecte, sous la forme d'une prise en charge de certaines dépenses. Au cours des deux mois qui ont précédé l'enquête, près d'un ménage sur cinq a effectué un versement occasionnel d'argent, pour un montant moyen de 370 euros par ménage donateur. Le versement régulier d'argent est moins fréquent : il concerne 8 % des ménages, pour un montant moyen de 570 euros sur deux mois par ménage donateur.

La prise en charge des dépenses d'un autre ménage est plus fréquente que les dons d'argent, mais d'un montant total légèrement plus faible. Au cours des deux mois précédant l'enquête, 37 % des ménages

1 Répartition des aides versées et reçues en 2011, selon la nature de l'aide



Note : le montant total des aides reçues est plus faible que celui des aides versées, car il ne capte pas les aides reçues par les personnes se trouvant hors du champ de l'enquête Budget de famille : étudiants en résidence universitaire, personnes âgées en maison de retraite, famille des immigrés dans le pays d'origine.

Lecture : en 2011, les aides financières versées par les ménages représentent 36,2 milliards d'euros, 19,1 milliards d'euros de dons d'argent et 17,1 milliards d'euros de dépenses prises en charge.

Champ : ménages ordinaires en France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

Une solidarité familiale, notamment des ascendants vers les descendants

En 2011, sur les 19,1 milliards d'euros de transferts monétaires, 90 % sont des transferts entre membres d'une même famille vivant séparément ; les 10 % restants correspondent à des transferts entre ex-conjoints ou amis. L'entraide familiale (*définitions*) concerne essentiellement des ménages aidant leurs enfants, petits-enfants ou beaux-enfants (13 milliards d'euros). Il peut aussi s'agir de ménages aidant leurs parents ou grands-parents (2 milliards d'euros) ou d'autres membres de leur famille ou belle-famille (2 milliards d'euros). Les jeunes générations (celles de moins de 40 ans) reçoivent les trois quarts de ces aides monétaires entre ascendants et descendants en ligne directe. Elles proviennent d'abord de leurs parents âgés de 40 à 59 ans (6 milliards d'euros), puis de leurs parents ou grands-parents âgés de 60 ans ou plus (3 milliards d'euros) (*figure 2*). Les générations « pivot », aux âges intermédiaires (de 40 à 59 ans), donnent à leurs enfants 2 fois

plus qu'elles ne reçoivent de leurs propres parents. Si près de la moitié des ménages ont, au cours des deux mois précédant l'enquête, apporté une aide monétaire à un enfant ou un petit-enfant, seulement 14 % en ont destiné une à un parent ou un grand-parent.

Les ménages de 50-64 ans versent le plus d'aides

Le montant et l'occurrence des aides apportées par les ménages en 2011 varient fortement selon l'âge de la personne de référence (*définitions*). C'est autour de 50 ans que les ménages en versent le plus (*figure 3*). Avant 45 ans, le montant total des aides qu'ils versent oscille autour de 130 euros en moyenne sur deux mois, malgré un niveau de vie (*définitions*) en hausse à partir de 25-29 ans. La part des aides versées dans le revenu total après solde des aides versées et reçues diminue ainsi légèrement, de 2,2 % pour les 25-29 ans à 1,9 % pour les 40-44 ans. À cette période de la vie où les contraintes financières sont plus importantes (arrivée des enfants,

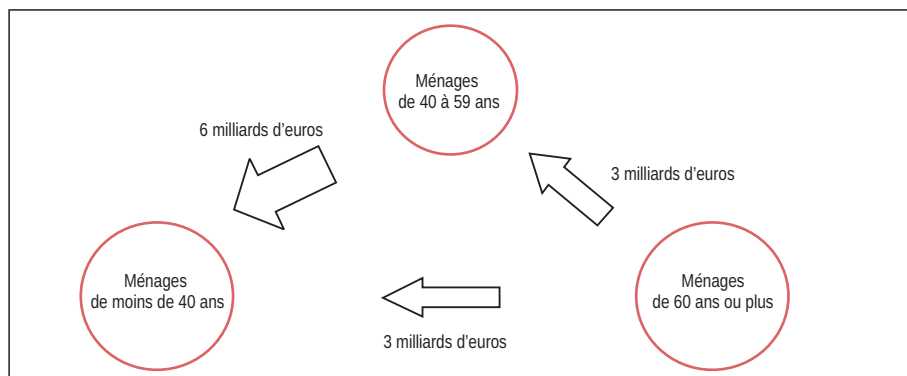
achat immobilier...), les dépenses sont essentiellement destinées aux membres du ménage. À partir de 45 ans, les ménages commencent à donner davantage à d'autres ménages et à 50-54 ans, le montant des aides atteint son maximum : 340 euros en moyenne sur deux mois, soit 5 % du revenu des ménages de 50-54 ans sur la période. Ces ménages, plus que les autres, ont vu l'un de leurs enfants quitter le foyer familial l'année de l'enquête. Dans ce cas, le montant moyen des aides qu'ils ont versées en 2011 sur deux mois s'élève à 1 070 euros (contre 280 euros pour les ménages de 50-54 ans dont aucun enfant n'a déménagé en cours d'année).

Des aides qui améliorent le niveau de vie des plus jeunes

De fait, les plus jeunes sont les principaux bénéficiaires de l'entraide financière. 80 % des moins de 25 ans reçoivent des aides. Les jeunes ménages reçoivent en moyenne 790 euros sur deux mois (ou 1 000 euros par bénéficiaire), ce qui représente 26 % de leur revenu total. Ils sont aussi pourvoyeurs d'aides : de 110 euros en moyenne sur deux mois (ou 210 euros par donateur), elles représentent environ 4 % de leur revenu total moyen. Les dons d'argent sont peu fréquents (un ménage de moins de 25 ans sur dix), mais les dépenses prises en charge pour autrui concernent près d'un jeune ménage sur deux. Ce sont notamment des dépenses en biens et services de loisirs et culture, en vêtements et en repas pris hors du domicile, le plus souvent à destination d'amis.

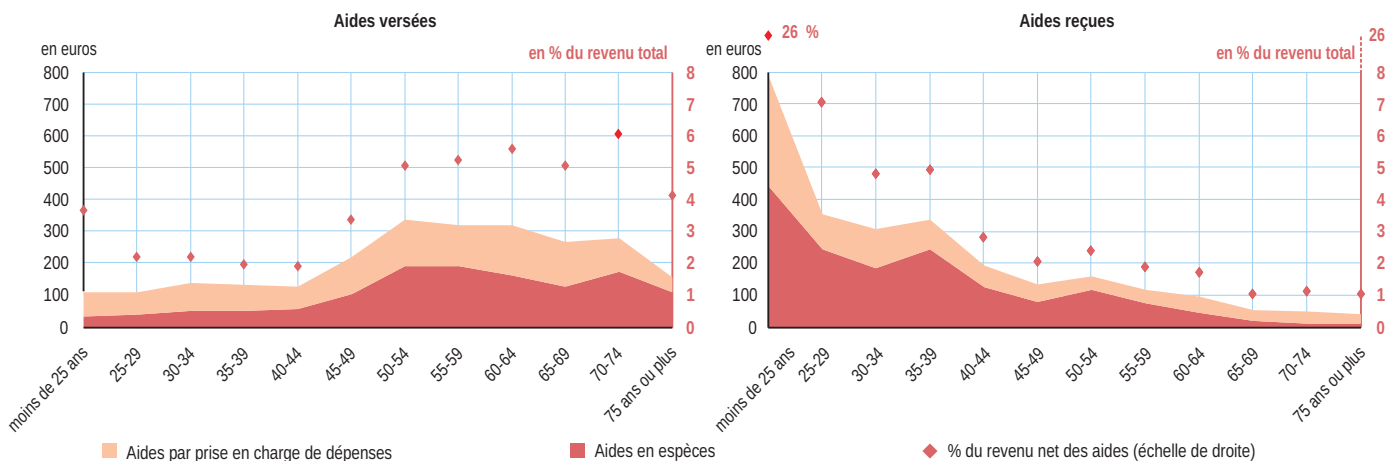
Avant 40 ans, les ménages reçoivent plus d'aides qu'ils n'en donnent et leur niveau de vie s'améliore grâce à ces apports (*figure 4*). Pour les moins de 25 ans, cet effet redistributif est le plus fort : en tenant compte du solde des aides reçues et versées, leur niveau de vie est inférieur de 33 % à la moyenne, contre 52 %

2 Transferts monétaires des ascendants vers les descendants



Lecture : les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 59 ans transfèrent 6 milliards d'euros à leurs descendants de moins de 40 ans et reçoivent 3 milliards de la part de leurs ascendants de 60 ans ou plus (parents ou grands-parents).
Champ : ménages ordinaires en France.
Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

3 Montant moyen* des aides versées et reçues en 2011 sur les deux mois précédant l'interrogation, selon l'âge de la personne de référence du ménage



* Montant total global des aides financières rapporté au nombre total de ménages dans la population.

Lecture : en 2011, les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans reçoivent des aides pour un montant moyen de 790 euros sur les deux mois précédant l'enquête (dont 440 euros par transfert monétaire), soit 26 % de leur revenu total sur les deux mois. Ce chiffre de 26 % étant bien supérieur aux autres chiffres de la série, il est exceptionnellement représenté en dehors du cadre graphique.

Champ : ménages ordinaires en France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

sans tenir compte de ces aides. Passé 50 ans, l'effet est inverse : les ménages aident davantage qu'ils ne sont aidés et leur niveau de vie s'en trouve affecté d'autant.

Les ménages modestes parmi les plus aidés, surtout en début de vie active ou en cours d'études

Les ménages les plus modestes reçoivent le plus d'aides de leur entourage. Parmi les ménages du premier décile de niveau de vie, 51 % ont reçu une aide en 2011 : 35 % en don d'argent et 38 % par prise en charge de dépenses (les deux types d'aides pouvant être cumulés). Ils perçoivent également en moyenne des montants plus importants (figure 5) : les 10 % des ménages les plus pauvres reçoivent en moyenne 440 euros sur deux mois (860 euros par ménage aidé), soit plus du double du montant d'aides reçu en moyenne sur tous les ménages. Mais parmi les ménages modestes,

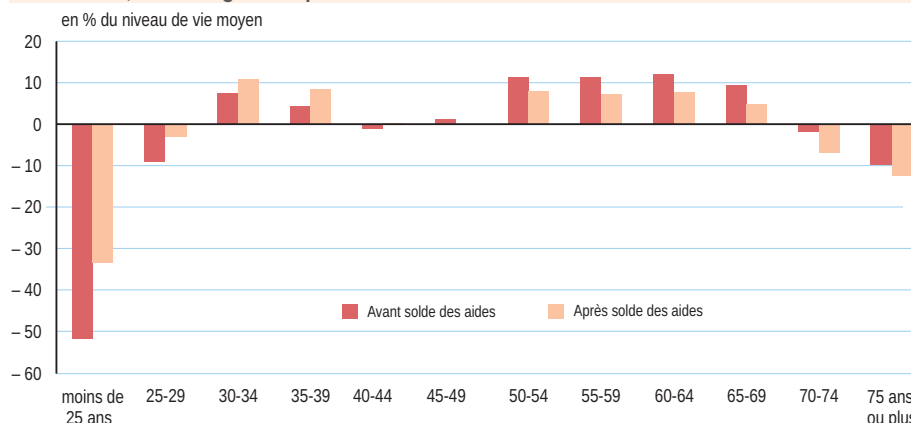
ce sont toujours les plus jeunes qui sont le plus aidés, et en particulier les jeunes ménages en cours d'études ayant déjà un logement indépendant. Parmi les 10 % des ménages les plus pauvres, les étudiants ou apprentis ont perçu en moyenne 1 210 euros sur deux mois, soit 2,7 fois plus que la moyenne des 10 % des ménages les plus pauvres. L'aide bénéficie en second lieu aux jeunes ménages entrant sur le marché du travail (occupant un emploi ou au chômage). Si, avant 30 ans, et en particulier avant 25 ans, la famille constitue le principal soutien lors de la prise d'autonomie, passé cet âge, le dispositif assurantiel public de la protection sociale prend peu à peu le relais de l'entraide familiale.

Des familles monoparentales fortement aidées

L'entraide familiale joue un rôle important au cours de la période d'installation des jeunes ménages, mais elle intervient également dans

les situations de monoparentalité (rupture conjugale, décès du conjoint, etc.). Ainsi, les familles monoparentales, dont le niveau de vie moyen est bien moins élevé, sont plus souvent aidées que les autres types de ménages. En 2011, 43 % de ces familles perçoivent une aide financière : 24 % par transfert monétaire (pour un montant de 1 010 euros sur deux mois par famille aidée) et 32 % par prise en charge de dépenses (pour un montant de 300 euros sur deux mois par famille aidée). Les familles monoparentales bénéficient également plus souvent de versements rendus obligatoires sur décision judiciaire (principalement des pensions alimentaires). Selon l'enquête Budget de famille, près d'une famille monoparentale sur six en bénéficie, pour un montant annuel moyen de 4 000 euros en 2011, soit 14 % de leurs ressources. Malgré ces transferts (aides financières et versements obligatoires), le niveau de vie des familles monoparentales reste plus faible que celui des autres ménages. ■

4 Écart à la moyenne du niveau de vie des ménages avant et après solde des aides financières en 2011, selon l'âge de la personne de référence



Note : le niveau de vie correspond au revenu disponible (avant ou après solde des aides reçues et versées) rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage (définitions).

Lecture : en 2011, les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans ont un niveau de vie inférieur à la moyenne de 52 % avant solde des aides financières et de 33 % après solde des aides.

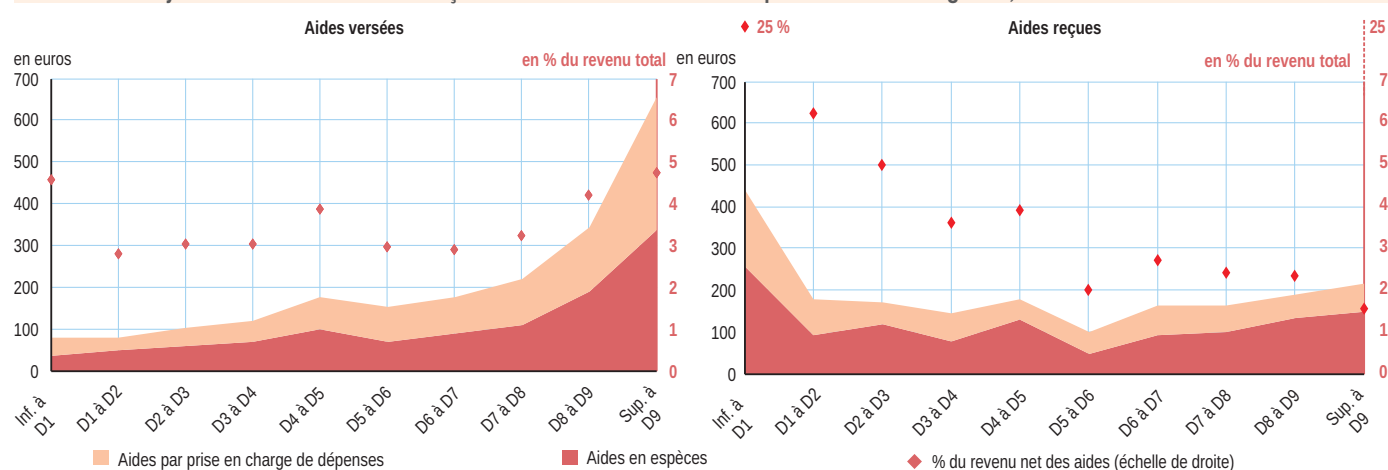
Champ : ménages ordinaires en France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

Sources

Les enquêtes **Budget de famille (BDF)** sont réalisées depuis 1979 tous les cinq ans environ. Elles fournissent une estimation de la consommation moyenne des ménages des différents biens et services. L'enquête 2011 s'est déroulée entre novembre 2010 et octobre 2011 auprès d'un échantillon de 10 300 ménages répondants en France métropolitaine et 5 500 ménages dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte). Les enquêtes Budget de famille reconstituent l'ensemble des dépenses des ménages ainsi que leurs ressources. Les ménages sont par conséquent interrogés sur les aides qu'ils perçoivent, ainsi que sur celles qu'ils versent.

5 Montant moyen* des aides versées ou reçues en 2011 sur les deux mois précédant l'interrogation, selon le niveau de vie



* Montant total global des aides financières rapporté au nombre total de ménages dans la population.

Lecture : en 2011, les 10 % des ménages les plus pauvres (inf. à D1) reçoivent des aides pour un montant moyen de 440 euros sur les deux mois précédant l'enquête (dont 260 euros par transfert monétaire), soit 25 % de leur revenu total sur les deux mois. Ce chiffre de 25 % étant bien supérieur aux autres chiffres de la série, il est exceptionnellement représenté en dehors du cadre graphique.

Champ : ménages ordinaires en France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (NRJ), menée par la Drees (service statistique du ministère des Solidarités et de la Santé) et l'Insee fin 2014, fournit des résultats plus précis sur les aides reçues par les jeunes de 18-24 ans. Dans l'enquête BDF, les jeunes interrogés vivent dans un logement autonome, alors que l'enquête NRJ interroge tous les jeunes, y compris ceux qui vivent exclusivement ou en partie chez leurs parents et ceux qui résident dans des collectivités. Les questionnements sont par ailleurs différents (périodicité, nature des aides, année d'enquête), mais les résultats des deux enquêtes sont cohérents.

Définitions

Les **aides financières** comprennent les **versements directs d'argent**, occasionnels ou réguliers, hors versements obligatoires (pensions alimentaires) et les **prises en charge de certaines dépenses** (logement, alimentation, vêtements, santé, transports, enseignement, loisirs).

Pour certaines dépenses (vêtements, culture, par exemple, ou même dons en espèces), il est difficile de savoir si elles constituent véritablement une aide ou s'il s'agit de cadeaux. D'autres dépenses (bijoux, parfums, fleurs, plantes, vaisselle, linge de maison, objets de décoration), dont l'achat constitue sans trop d'ambiguïté un cadeau, ont été exclues de l'analyse. Il existe d'autres formes de solidarité qui n'occasionnent aucune dépense directe, comme un hébergement gratuit (2 % des ménages métropolitains en sont bénéficiaires), le prêt d'une voiture (2 % de ménages bénéficiaires) ou encore la garde d'enfants par leurs grands-parents. Ces formes d'aides ne sont pas prises en compte dans l'entraide financière.

Dans cette étude, sauf mention contraire, les moyennes sont calculées sur l'ensemble des ménages, qu'ils soient ou non donateurs ou receveurs. Les taux de donateurs (respectivement de bénéficiaires) et les montants versés par donateur (respectivement reçus par bénéficiaire) sont disponibles dans les données complémentaires associées à la version web de cet *Insee première* (cf. site insee.fr).

Le **niveau de vie** d'un ménage correspond

Une aide financière entre ménages moins fréquente dans les DOM, où la cohabitation entre générations dans un même ménage est plus répandue

Les ménages résidant dans les DOM fournissent moins fréquemment des aides que les métropolitains. En 2011, 35 % d'entre eux ont aidé financièrement un autre ménage au cours des deux mois qui ont précédé l'enquête, par transfert monétaire ou par prise en charge de dépenses (contre 50 % en métropole). La cohabitation de plusieurs générations au sein d'un même ménage est en effet plus fréquente dans les DOM, ce qui peut expliquer cette différence. D'après l'enquête Budget de famille, les ménages dans lesquels au moins un parent de la personne de référence, ou de son conjoint le cas échéant, habite le même logement représentent 2 % des ménages métropolitains contre 5 % des ménages des DOM (les proportions sont les mêmes pour les ménages de 40-45 ans). De plus, dans les DOM, les enfants vivent plus longtemps chez leurs parents : 18 % des ménages sont composés d'au moins un enfant âgé de 20 ans ou plus contre 9 % en métropole (respectivement 10 % et 4 % avec un enfant de 25 ans ou plus). De sorte que le nombre de personnes par ménage est plus élevé dans les DOM qu'en métropole. Par ailleurs, une sur-représentation de ménages jeunes (à La Réunion, en Guyane et plus encore à Mayotte), un taux de chômage plus élevé, une proportion plus importante de familles monoparentales et un niveau de vie plus faible dans les DOM constituent autant de facteurs qui peuvent également expliquer cette moindre occurrence d'aide par rapport à la métropole. Néanmoins, le montant moyen des aides versées est assez proche de celui de la métropole : 200 euros sur deux mois en moyenne en 2011 dans les DOM ; il varie de 150 euros pour les Mahorais à 230 euros pour les Guyanais, contre 210 euros pour les Métropolitains. Comme en métropole, la solidarité s'exprime principalement au sein des familles (90 % des aides en espèces) et davantage des ascendants vers les descendants : 69 % des aides versées en espèces sont destinées aux enfants ou petits-enfants et 15 % s'adressent aux parents ou aux grands-parents, soit légèrement plus qu'en métropole (11 %).

Le montant total des aides versées par les habitants des DOM s'élève à 870 millions d'euros, soit deux fois plus que le montant total des aides reçues. Les habitants des DOM étant nombreux à partir vivre en métropole, en particulier lorsqu'ils sont étudiants ou jeunes actifs, il est fort probable qu'une grande partie des aides versées par les ménages résidant dans les DOM soit destinée à des Domiens vivant en métropole. Dans l'enquête Budget de famille, on recense 220 000 ménages métropolitains dont la personne de référence ou son conjoint est né dans les DOM pour 740 000 ménages qui y résident.

au revenu disponible du ménage par **unité de consommation**. Le revenu disponible est obtenu en déduisant les prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, taxe d'habitation...) de l'ensemble des ressources du ménage (revenus d'activité, prestations sociales, revenus du patrimoine et pensions alimentaires). Les unités de consommation (UC) sont calculées selon une échelle d'équivalence qui attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

L'**entraide familiale** mesure l'aide apportée par un ménage à un membre de sa famille ne vivant pas au sein du ménage. La famille doit être comprise au sens large : père, mère, frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins, neveux, belle-famille, etc.

La **personne de référence du ménage** est le pourvoyeur principal de ressources. Lorsqu'il y en a plusieurs, il est choisi en fonction de son statut d'activité ou de son âge.

Bibliographie

- De Barry C., Eneau D., Hourriez J.-M., « Les aides financières entre ménages », *Insee Première* n° 441, 1996.
- Déchaux J.-H., Herpin N., « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique* n° 373, 2005.
- Duée M., Nabli F., « Les aides apportées par les proches », *Insee Première* n° 1498, 2014.
- Grobon S., « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, *Insee Références*, édition 2018.
- Kranklader É., Schreiber A., « Le sentiment d'aisance financière des ménages : stable au fil des générations, mais fluctuant au cours de la vie », in *France, portrait social*, *Insee Références*, 2015.
- Legal A., « 97 000 jeunes en grande précarité bénéficient de fonds d'aide aux jeunes en 2013 », *Études et Résultats* n° 903, Drees, 2015.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :

C. Lagarenne

Rédacteurs :

J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu

Maquette : RPV

Impression : Jouve

Code Sage IP181707

ISSN 0997 - 3192

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

